

LA CLOTURE D'EXERCICE

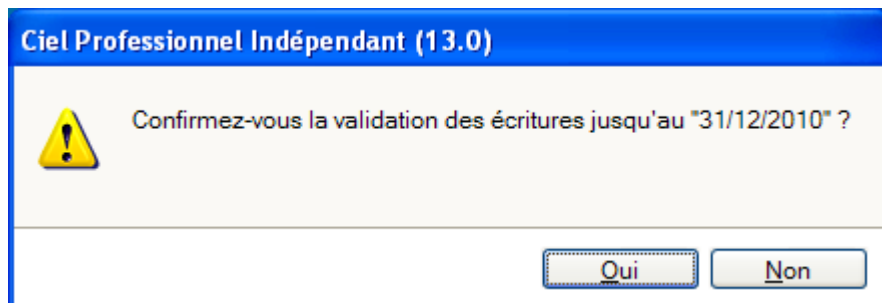
Avec Ciel Professionnel Indépendant supérieur ou égal à 11.0

Vous trouverez ci-dessous les manipulations à effectuer afin de réaliser la clôture de votre exercice.

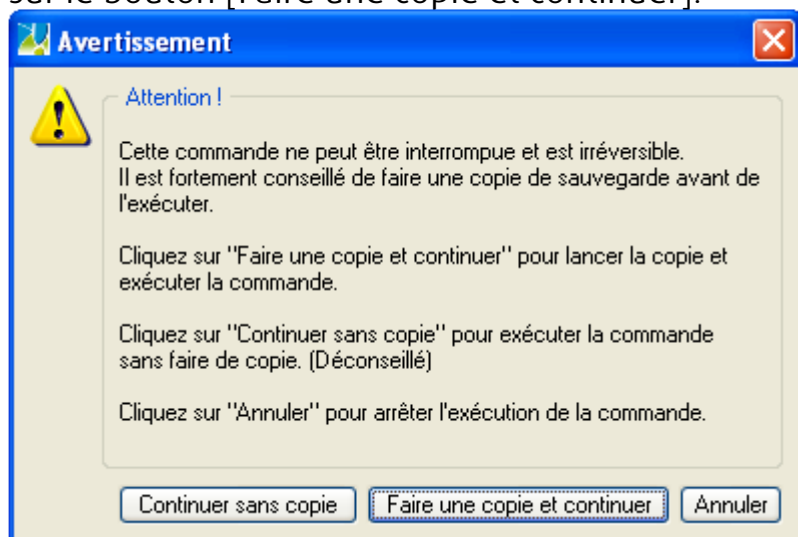
1. Au préalable, vous devez effectuer une sauvegarde.
(menu " Dossier - Sauvegarde/Restauration - Sauvegarde ")
2. Allez dans le menu Traitements - Validation d'écritures...



3. Confirmez la validation des écritures en répondant par [Oui].



4. Effectuez une sauvegarde " avant la validation " des écritures en cliquant sur le bouton [Faire une copie et continuer].

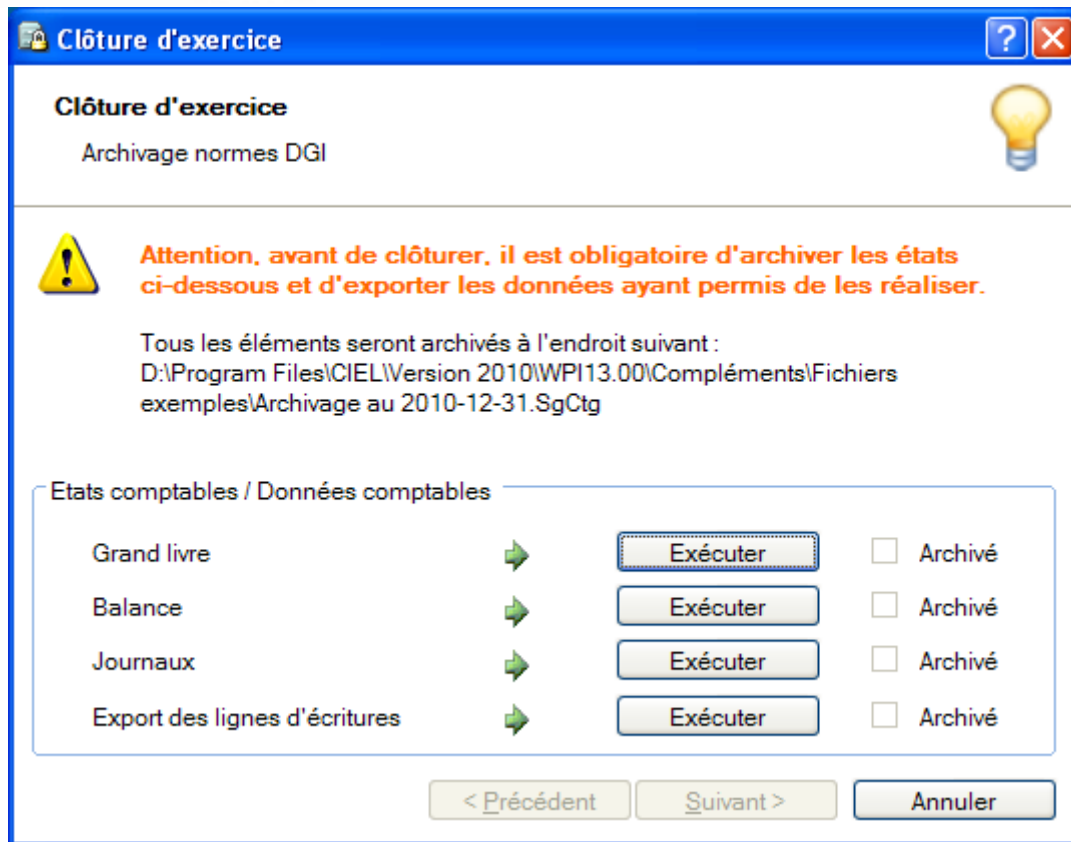


5. Editez tous vos états comptables.

6. Allez dans le menu Traitements - Clôture d'exercice.

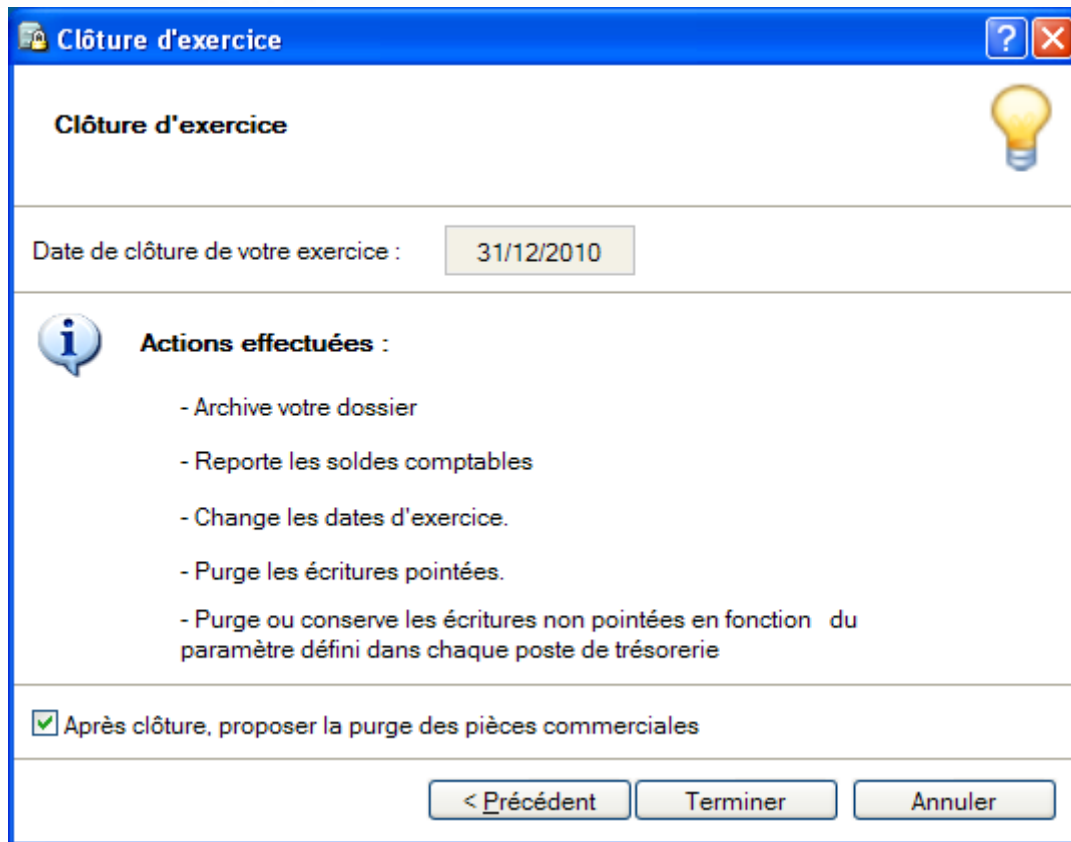
- Cette fenêtre vous permet d'archiver vos " Etats comptables / Données Comptables " pour suivre les nouvelles normes DGI.

- Cliquez sur le bouton [Exécuter] de chacune des lignes.



Cliquez sur [Suivant]

7. Pour lancer la clôture de votre exercice, cliquez sur [Terminer].



Clôture d'exercice

Date de clôture de votre exercice : 31/12/2010

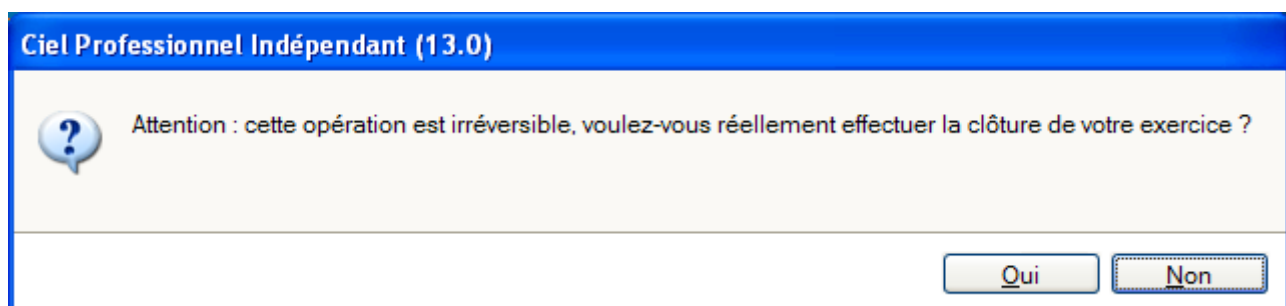
Actions effectuées :

- Archive votre dossier
- Reporte les soldes comptables
- Change les dates d'exercice.
- Purge les écritures pointées.
- Purge ou conserve les écritures non pointées en fonction du paramètre défini dans chaque poste de trésorerie

Après clôture, proposer la purge des pièces commerciales

< Précédent Terminer Annuler

8. La fenêtre suivante vous demande la confirmation de la clôture de votre exercice.

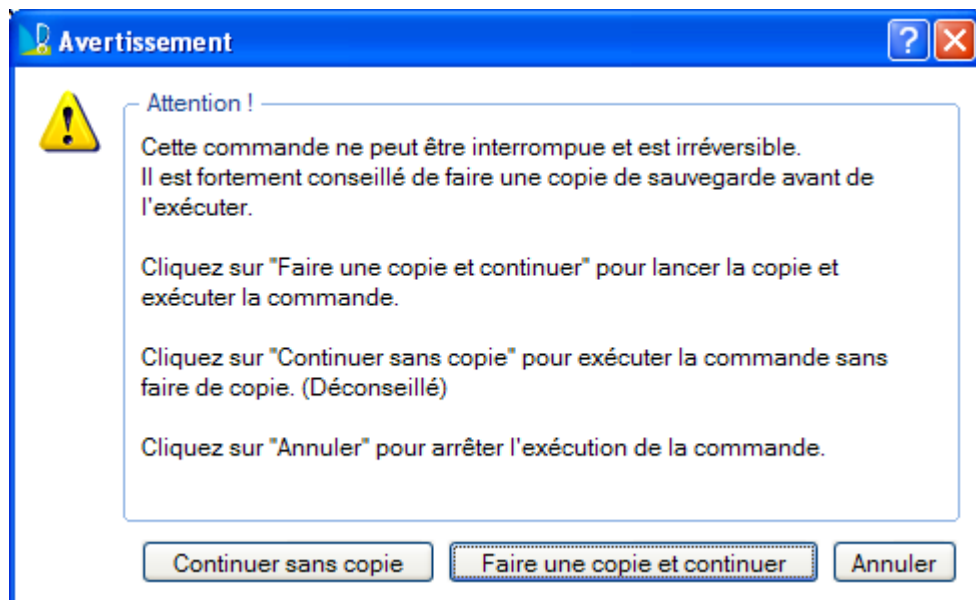


Ciel Professionnel Indépendant (13.0)

Attention : cette opération est irréversible, voulez-vous réellement effectuer la clôture de votre exercice ?

Oui Non

Vous précisez ensuite si vous voulez effectuer une sauvegarde.



Puis, le message suivant confirme la réalisation de la clôture.

Note : une copie de votre dossier avant clôture est automatiquement réalisée et accessible via le menu " Dossier - Ouvrir " .



N'hésitez pas à contacter notre équipe de techniciens conseil pour tout renseignement complémentaire du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0 825 00 40 30